

sur un grand chemin, cour ou autre place pendant la nuit, et qu'il aura bonne raison de soupçonner d'avoir commis ou d'être sur le point de commettre quelque félonie, et détenir cette personne jusqu'à ce qu'elle puisse être conduite devant un juge de paix pour être traitée suivant la loi."

S. 6. "Nulle personne ainsi arrêtée, comme il est dit en dernier lieu, ne sera détenue après l'heure de midi du jour suivant, sans être conduite devant un juge de paix."

Voici quelques jugements qui serviront à interpréter la signification des mots "flagrant délit", ou "trouvé dans l'acte de commettre une offense" :

Les mots "trouvé dans l'acte de commettre une offense" signifient voir l'accusé la commettant actuellement ou le poursuivre immédiatement et continuellement après sa commission. R. Curran. 3 C. et P. 397.

Une poursuite après un intervalle de trois heures n'est pas considérée comme une poursuite immédiate (*fresh pursuit*). Downing vs. Capel L. R.; 2 C. P. 461; Leete vs. Hart; 37 L. J. C. 157.

Sous cette section il faut que la personne arrêtée soit trouvée dans la commission du crime au temps de l'arrestation. Simmons vs. Millingen; 2 C. B. 524, ou arrêtée en fuyant. Haulbay vs. Boultee; 4 C. et P. 350; 1 M. et Rob. 15. Mais non en revenant de le commettre. R. 3 Phelps, C. et M. 180.

Un homme peut être arrêté sur poursuite immédiate sans mandat, quand il est trouvé dans la commission d'une félonie ou infraction à la paix, et que avant l'arrestation il fuit à quelque distance, se cache et essaie de s'échapper quand il est découvert, si la chose peut être considérée comme un seul acte. R. 3 Howarth. Mood. C. C. 207. Mais si l'arrestation n'a pas lieu sur poursuite immédiate, il faut un mandat. R. vs. Gardner; 1 Mood. C. C. 390; R. vs. Walker; Dear. C. C. 358; Burn's Jus. 287.

"Immédiatement" dans le statut veut dire "*là et alors*" et réfère à la *commission* de l'offense et non à sa *découverte*. Downing vs. Capel, L. R.; 2 C. P. 461.

Encore est-il que l'interprétation du statut doit être raison-